

Cadre d'action pour l'investissement

En quoi consiste le Cadre d'action pour l'investissement ?

Qui l'a élaboré ?

À qui est-il destiné ?

Comment est-il utilisé ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

L'investissement privé est indispensable à la croissance économique, au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Il accroît la capacité de production d'une économie, favorise la création d'emplois, contribue à l'innovation et aux nouvelles technologies et dope la croissance du revenu. Mais, surtout en Afrique et dans les pays en développement, le volume de l'investissement privé est insuffisant pour répondre aux besoins de développement. En outre, les avantages de l'investissement dans les économies émergentes et les économies en transition sont inégalement répartis entre les secteurs et les régions.

Dans les pays de l'OCDE, les mesures protectionnistes prises à l'encontre de l'investissement pour répondre à de récentes préoccupations de sécurité et d'intérêt public ne sont pas la solution ; les perspectives économiques des pays développés dépendent du dynamisme de l'investissement international.

Le Cadre d'action pour l'investissement a été élaboré pour aider les gouvernements à remédier à ce « déficit de l'investissement privé ». Reposant sur le Consensus de Monterrey de 2002 des Nations Unies sur le financement du développement, qui donne aux gouvernements pour mission d'établir des conditions favorables à l'investissement privé, le Cadre d'action vise à soutenir le développement et la lutte contre la pauvreté et à encourager la participation responsable de tous les gouvernements à l'économie mondiale.

Le Cadre d'action pour l'investissement est l'approche multilatérale la plus complète élaborée à ce jour pour améliorer les conditions de l'investissement. Il pose quelque 82 questions aux gouvernements dans 10 domaines d'action afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre de bonnes pratiques pour attirer les avantages de l'investissement et en tirer le plus grand parti possible. Le Cadre d'action est fondé sur les valeurs communes que sont l'État de droit, la transparence, la non-discrimination, la protection des droits de propriété en même temps que des autres droits de l'homme, l'intégrité du secteur public et du secteur des entreprises et la coopération internationale.

Le Cadre d'action pour l'investissement a été approuvé en 2006 par les ministres de l'OCDE, qui ont invité l'OCDE à poursuivre ses travaux avec les gouvernements non membres et avec les autres organisations intergouvernementales pour promouvoir son utilisation active. La présente Synthèse passe en revue le Cadre d'action et la façon dont il peut contribuer à la prospérité de l'économie mondiale. ■

En quoi consiste le Cadre d'action pour l'investissement ?

Le Cadre d'action pour l'investissement n'est pas un ensemble de règles ou d'obligations imposées aux gouvernements. Il s'agit plutôt d'un instrument devant permettre aux autorités de cerner les questions importantes qu'elles doivent prendre en compte pour établir des conditions attrayantes pour tous les investisseurs et pour accroître les avantages d'un développement de l'investissement à la société. Sont couverts dix domaines (voir encadré) largement reconnus, y compris dans le Consensus de Monterrey, comme jouant un rôle déterminant dans la création d'un environnement favorable à tous les investisseurs, depuis les petites et moyennes entreprises nationales jusqu'aux entreprises multinationales. Ces domaines d'action sont les suivants : politique d'investissement ; promotion et facilitation de l'investissement ; échanges ; concurrence ; fiscalité ; gouvernement d'entreprise ; politiques en faveur d'un comportement responsable des entreprises ; mise en valeur des ressources humaines ; développement des infrastructures et du secteur financier et gouvernance publique. Si l'accent est mis essentiellement sur les problèmes de politique intérieure, le Cadre d'action concerne également les moyens par lesquels la coopération internationale peut jouer un rôle actif dans chacun des domaines en question.

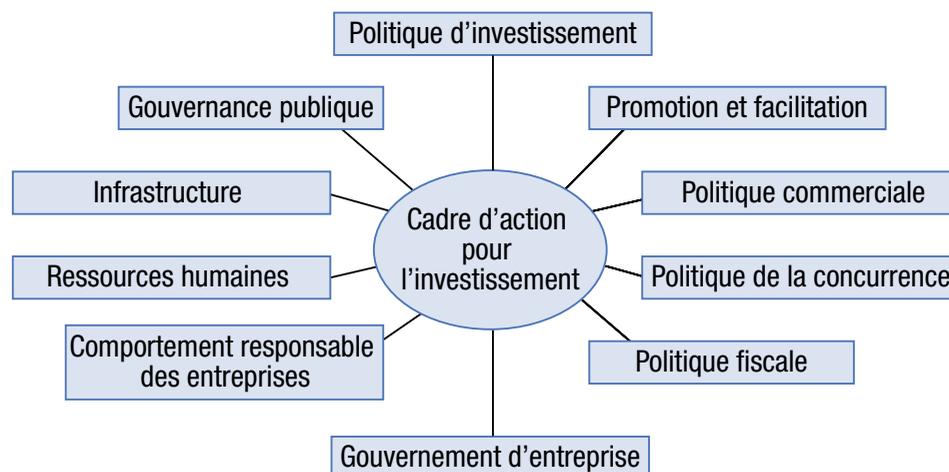
Le Cadre d'action propose sous chaque thème une liste de questions visant à aider les gouvernements à déterminer si leurs politiques ont des chances d'encourager l'investissement. Les questions sont accompagnées d'annotations et complétées par des références à d'autres ressources de l'OCDE et à d'autres ressources pertinentes, comme la base de données de la Banque mondiale sur les études du climat d'investissement.

Si les questions varient d'un domaine à l'autre, trois principes s'appliquent dans l'ensemble du Cadre d'action : la cohérence des politiques, la transparence et la responsabilité, et l'évaluation régulière des politiques.

Cohérence des politiques : Un large éventail de politiques différentes contribuent à la qualité des conditions d'investissement et le Cadre d'action encourage la cohérence des politiques influant sur l'investissement en se plaçant dans

Graphique 1.

CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT



une optique transversale et horizontale. Par exemple, une bonne politique d'investissement peut être soutenue et complétée par une action de promotion et de facilitation de l'investissement, le développement des infrastructures essentielles et un bon fonctionnement du système fiscal. Compte tenu de la situation particulière d'un pays et de son niveau de développement, les relations entre les différents chapitres du Cadre d'action auront plus ou moins de pertinence. De fait, en mettant en évidence l'éventail des différentes politiques qui, ensemble, influent sur la qualité des conditions de l'investissement, le Cadre d'action peut servir à établir un premier diagnostic dans l'identification des « maillons faibles » potentiels du cadre d'action d'un pays pour lesquels des réformes pourraient se révéler nécessaires.

Transparence et responsabilité : La transparence – c'est-à-dire s'assurer que les politiques sont clairement et publiquement expliquées – réduit l'incertitude et les risques pour les investisseurs, ainsi que les coûts de transaction associés à la réalisation d'un investissement. Elle facilite aussi le dialogue entre secteur public et secteur privé. L'obligation de rendre compte rassure les investisseurs quant à l'exercice responsable, par les organismes publics, des compétences qui leur sont attribuées. La façon dont la transparence et la responsabilité dans les différents domaines de l'action publique favorisent un environnement propice à l'investissement est donc l'un des thèmes repris dans les questions de chacun des chapitres.

L'évaluation régulière de l'impact des politiques en vigueur ou envisagées sur les conditions de l'investissement est le troisième principe sous-tendant le Cadre d'action. Les questions posées dans les dix domaines ont été conçues de façon flexible afin de permettre aux gouvernements à différents niveaux du développement de les utiliser. Le Cadre d'action reconnaît ainsi la nature dynamique du développement et la nécessité d'une approche pouvant être adaptée conformément à l'évolution des besoins et des circonstances. Il attache une importance particulière à l'adaptabilité du cadre institutionnel et au rôle des évaluations périodiques, de façon à identifier suffisamment tôt les nouveaux enjeux et à pouvoir y réagir rapidement. ■

Qui l'a élaboré ?

Le Cadre d'action pour l'investissement a été élaboré par un Groupe de travail établi par l'OCDE et composé de fonctionnaires de 60 économies membres et non membres de l'OCDE, avec la collaboration de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. Des organisations non gouvernementales, patronales et syndicales, ont participé aux travaux du Groupe. Ce dernier était ouvert à tout gouvernement souhaitant s'associer à ses activités. Pour assurer la plus large représentation possible, outre les réunions tenues à l'OCDE à Paris, des consultations régionales ont eu lieu en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Europe du Sud-Est. Une consultation publique d'un mois a été organisée en janvier 2006 par le biais du web de façon à recueillir les opinions d'un plus large public sur le Cadre d'action. Afin de faciliter ces larges consultations sur une période de deux années, dix organes spécialisés différents de l'OCDE ont fourni une aide et contribué à l'élaboration et à l'examen de la documentation nécessaire au Cadre d'action. Le Groupe de travail a achevé le Cadre d'action en avril 2006 et le Conseil de l'OCDE, organe directeur de l'Organisation, l'a approuvé le 11 mai 2006. ■

À qui est-il destiné ?

Le Cadre d'action pour l'investissement doit être utilisé par tout gouvernement soucieux de mettre en œuvre des réformes propres à améliorer les conditions de l'investissement. Il complète ainsi les initiatives récentes de l'OCDE s'adressant aux entreprises, comme les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*.

Le Cadre d'action peut aussi être utilisé dans les dialogues entre les autorités, la communauté des entreprises et les autres partenaires de la société civile ainsi qu'avec les donateurs d'aide. ■

Comment est-il utilisé ?

Le Cadre d'action a été conçu comme un instrument flexible que les gouvernements peuvent adapter à leur situation, objectifs et besoins particuliers, tout en servant dans le même temps de plate-forme commune pour le dialogue et l'apprentissage par les pairs. La flexibilité est mise en évidence par la diversité des utilisations que les gouvernements font du Cadre d'action, comme les initiatives

Tableau.**LES DIX CHAPITRES
DU CADRE D'ACTION
POUR L'INVESTISSEMENT**

Le Cadre d'action pour l'investissement couvre dix domaines identifiés par le Consensus de Monterrey comme ayant un impact sur la qualité des conditions de l'investissement :

La politique d'investissement : La qualité des politiques d'investissement influe directement sur les décisions de tous les investisseurs, petits ou grands, nationaux ou étrangers. La transparence, la protection de la propriété et la non-discrimination sont des principes de la politique d'investissement qui sous-tendent les efforts en vue de créer un climat d'investissement sain, au bénéfice de tous.

Promotion et facilitation de l'investissement : Les mesures de promotion et de facilitation de l'investissement, y compris les incitations, peuvent se révéler des instruments efficaces pour attirer l'investissement, à condition qu'elles aient pour objectif de corriger les défaillances du marché et qu'elles soient conçues de façon à rehausser les atouts du cadre d'investissement d'un pays.

Politique commerciale : Les politiques intéressant les échanges de biens et de services peuvent contribuer à attirer davantage d'investissements et de meilleure qualité, en développant les possibilités de tirer parti des économies d'échelle et en facilitant l'intégration dans les chaînes mondiale d'approvisionnement, ce qui dope la productivité et les taux de rentabilité de l'investissement.

Politique de la concurrence : La politique de la concurrence favorise l'innovation et contribue à l'établissement de conditions propres à attirer de nouveaux investissements. Une saine politique de la concurrence contribue aussi à diffuser dans l'ensemble de la société les avantages plus larges de l'investissement.

Politique fiscale : Pour remplir leurs fonctions, toutes les administrations ont besoin de recettes fiscales. Cependant le niveau de la charge fiscale et la conception de la politique fiscale, y compris la manière dont elle est appliquée, ont une incidence directe sur les coûts des entreprises et les retours sur investissement. Une politique fiscale saine permet aux gouvernements de réaliser les objectifs des politiques publiques, tout en contribuant à des conditions favorables à l'investissement.

Gouvernement d'entreprise : La mesure dans laquelle les entreprises respectent les principes fondamentaux d'un gouvernement d'entreprise de qualité est un critère déterminant des décisions d'investissement, influant sur la confiance des investisseurs, sur le coût du capital, sur le fonctionnement global des marchés financiers et, enfin de compte, sur le développement de sources plus durables de financement. Les questions concernant ce chapitre du Cadre d'action présentent brièvement certains des principaux aspects du gouvernement d'entreprise que les responsables de l'action publique et d'autres parties concernées doivent aborder pour favoriser l'émergence d'un environnement plus

d'investissement au niveau régional ou les examens mutuels des politiques d'investissement, ainsi que par la façon dont les organisations internationales travaillant avec les pays en développement.

Initiatives régionales en faveur de l'investissement

Des initiatives régionales ont offert plusieurs occasions de mettre en œuvre rapidement le Cadre d'action :

- L'Initiative pour l'investissement en Afrique, entreprise commune du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'OCDE, utilise le Cadre d'action comme principe organisateur des auto-évaluations et des dialogues entre pairs. L'objectif est d'aider les pays africains à tirer parti de l'expérience d'autres pays où des progrès ont été réalisés dans la réforme des conditions de l'investissement ainsi qu'à susciter des efforts de réforme dans les autres pays africains, favorisant ainsi les objectifs régionaux de développement.

Tableau.

LES DIX CHAPITRES DU CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT (suite)

propice à l'investissement. Pour procéder à une évaluation plus complète, les responsables doivent se référer aux Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE ainsi qu'à la méthode d'évaluation du gouvernement d'entreprise mise au point par le Groupe de direction de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise et, si possible, demander à la Banque mondiale de procéder à une évaluation dans le cadre des Rapports sur l'observation des normes et codes (ROSC) en matière de gouvernement d'entreprise.

Politiques en faveur d'un comportement responsable des entreprises : Les politiques publiques qui mettent en avant les concepts et principes reconnus de comportement responsable des entreprises, comme ceux recommandés par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aident à attirer l'investissement qui contribue au développement durable. Ces politiques visent à assurer un environnement habilitant, définissant clairement le rôle respectif des autorités publiques et des entreprises ; à encourager un dialogue sur les règles de conduite des entreprises ; à soutenir les initiatives en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises privées ; et à participer à la coopération internationale en vue d'un comportement responsable des entreprises.

Mise en valeur des ressources humaines : La mise en valeur des ressources humaines est une condition préalable indispensable pour repérer et saisir les opportunités d'investissement. Pourtant, de nombreux pays n'investissent pas suffisamment dans la mise en valeur des ressources humaines, notamment en raison d'un éventail de défaillances du marché. Des politiques de nature à développer l'émergence et le maintien d'une population qualifiée, adaptable et en bonne santé, et à garantir le plein déploiement des ressources humaines à des fins productives favorisent un environnement favorable à l'investissement.

Développement des infrastructures et du secteur financier : Des politiques saines de développement des infrastructures garantissent que les ressources rares sont affectées aux projets les plus prometteurs et s'attaquent aux goulets d'étranglement limitant l'investissement privé. Des politiques efficaces à l'égard du secteur financier permettent aux entreprises et aux entrepreneurs de mener à bien leurs projets d'investissement dans un environnement stable.

Gouvernance publique : La qualité réglementaire et l'intégrité du secteur public sont deux aspects de la gouvernance publique qui influent de façon décisive sur la confiance et les décisions de tous les investisseurs et déterminent les avantages tirés de l'investissement sur le plan du développement. Bien qu'il n'y ait pas de modèle unique pour une bonne gouvernance publique, il existe des normes généralement acceptées en la matière afin d'aider les gouvernements à s'acquitter efficacement de leurs missions.

- La déclaration ministérielle commune du sommet annuel du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui a eu lieu en Corée en 2005, a noté les nombreux domaines identifiés dans le Cadre d'action où l'APEC et l'OCDE pourraient renforcer leur coopération en matière d'investissement au service du développement.
- Le Pacte en faveur de l'investissement en Europe du Sud-Est s'est appuyé sur des approches analogues au Cadre d'action durant les cinq dernières années et le Cadre régional pour l'investissement adopté par les ministres des pays de l'Europe du Sud-Est en juin 2006 s'inspire du Cadre d'action et s'appuie également sur les données d'expérience accumulées dans l'application du Pacte en faveur de l'investissement.

D'autres plans mettant en œuvre le Cadre d'action en Asie, en Amérique latine et dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (MENA) sont aussi en cours d'examen.

Examens mutuels des politiques d'investissement

Outre son utilisation comme principe organisateur du dialogue avec les autres pays, le Cadre d'action servira à l'OCDE de grille pour un examen approfondi et cohérent des politiques d'investissement de certains pays, par exemple les pays non membres de l'OCDE qui demandent à adhérer à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Un grand nombre d'organisations intergouvernementales, dont la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, participent aux efforts faits par les gouvernements pour améliorer leurs conditions d'investissement. C'est la raison pour laquelle ces deux organisations ont participé à l'élaboration du Cadre d'action. La Banque mondiale, par exemple, a fourni de la documentation sur le développement de l'infrastructure et du secteur financier ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines et elle a coparrainé officiellement le Forum mondial de l'OCDE sur l'investissement international, qui a été entièrement consacré en 2005 au Cadre d'action. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a proposé des options pour l'utilisation du Cadre d'action dans le contexte de ses activités liées au développement, notamment comme base des examens des politiques d'investissement. L'OCDE continuera de travailler avec les autres organisations intergouvernementales pour maximiser les résultats positifs de la mise en œuvre du Cadre d'action dans les pays en développement.

Engagement des donneurs

Le Cadre d'action est un élément de l'Initiative de l'OCDE pour un investissement au service du développement, qui a aussi permis d'élaborer les Orientations à l'intention des donneurs pour l'utilisation de l'APD en vue de promouvoir l'investissement privé au service du développement.

Le travail de l'OCDE sur le rôle de l'aide publique au développement dans la mobilisation de l'investissement au service du développement a mis en lumière la nécessité pour les donneurs bilatéraux de réexaminer leurs approches. Ils doivent en particulier opter pour une action plus stratégique et mieux concertée et s'appuyer de façon plus systématique sur les enseignements tirés quant aux mesures qui contribuent efficacement et celles qui ne contribuent pas à la réduction des contraintes nationales et sectorielles à l'investissement.

L'Organisation met aussi au point des directives pour la participation des investisseurs internationaux aux projets d'infrastructure. Ces travaux s'appuient sur le Cadre d'action et complètent les travaux de l'OCDE sur les apports d'aide en faveur de l'infrastructure et de la réduction de la pauvreté.

Il a été reconnu que l'Initiative pour l'investissement en Afrique NEPAD-OCDE offrait une occasion particulièrement importante de renforcer les pratiques et l'engagement des donateurs.

Forum mondial sur l'investissement international

Le Forum mondial de l'OCDE sur l'investissement international jouera un rôle de premier plan dans la promotion de l'utilisation du Cadre d'action, en analysant les données d'expérience et en évaluant l'impact sur l'action des pouvoirs publics. Il permettra aux pays qui ont utilisé le Cadre d'action, soit individuellement soit dans le contexte des diverses initiatives régionales décrites plus haut, de partager leurs expériences. La définition des utilisations futures du Cadre en sera facilitée, tout comme la structuration des examens du Cadre et l'élaboration de toute méthodologie destinée à aider les gouvernements à maximiser les avantages de cet outil pour le développement.

Le Cadre d'action est considéré comme un instrument en évolution pour les gouvernements et il sera examiné par l'OCDE, les partenaires non membres de l'OCDE et les parties prenantes, eu égard à l'évolution des circonstances et à l'expérience accumulée dans son utilisation. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur le Cadre d'action pour l'investissement, contacter :
courriel : pierre.poret@oecd.org, tél. : +33 1 45 24 88 56.

Pour des requêtes plus générales sur les travaux de l'OCDE dans le domaine de l'investissement, contacter : investment@oecd.org.

Références

- OCDE (2006), **Cadre d'action pour l'investissement : Examen des bonnes pratiques.**
- OCDE (2006, à paraître), **L'investissement au service du développement : Rapport annuel.**
- Programme pour l'investissement MENA-OCDE : www.oecd.org/mena/investment.
- Initiative pour l'investissement en Afrique NEPAD-OCDE : www.oecd.org/daf/investment/development.
- Charte pour l'investissement en Europe du Sud-Est : www.investmentcompact.org.
- OCDE (2006), **Examens par l'OCDE des politiques d'investissement – Chine : Politiques ouvertes à l'égard des fusions et acquisitions**
- OCDE (2006), **Examens par l'OCDE des politiques d'investissement – Fédération de Russie : Pour une politique de l'investissement plus transparente.**
- OCDE (2005), **Rapport annuel 2005 sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales : Responsabilité sociétale dans le monde en développement**, www.oecd.org/daf/investment/guidelines.
- Orientations à l'intention des donateurs pour l'utilisation de l'APD en vue de promouvoir l'investissement privé au service du développement, www.oecd.org/dac/investment.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.